

LETTRE DE MISSION VICE-PRÉSIDENTE ÉGALITÉ, DIVERSITÉ, INCLUSION

■ DOMAINE : Responsabilité Sociale de l'Université

La vice-présidence égalité, diversité et inclusion s'inscrit au cœur de la stratégie de responsabilité sociale de l'Université Paris-Est Créteil.

Elle vise à promouvoir une université égalitaire, inclusive et respectueuse de la diversité, en renforçant la prévention et la lutte contre toutes les formes de discriminations, de violences, de harcèlements, de racismes, d'antisémitisme, de sexisme, de LGBTphobies et de handicapophobies.

Elle contribue, à donner pleine place aux valeurs d'égalité, d'inclusion et de justice sociale dans la gouvernance, les formations, la recherche, la vie universitaire et les politiques de ressources humaines.

Pour mener à bien ces orientations, la vice-présidence bénéficie de l'appui des services compétents.

■ MISSIONS RÉCURRENTES :

La Vice-présidence est chargée, en lien avec l'équipe présidentielle et les directions concernées, de :

- Définir et mettre en œuvre la politique de l'université en matière d'égalité, de diversité et d'inclusion, dans le cadre du projet stratégique de l'établissement ;
- Contribuer, dans le cadre de la mission de service public de l'université, à la promotion de l'égalité réelle des droits, des parcours et des opportunités, pour favoriser une prise en charge globale et efficiente des situations de vulnérabilités et de marginalisation au travail et dans les études et réduire les obstacles liés aux situations de discrimination, de vulnérabilité ou d'inégalités sociales, économiques et territoriales.
- Promouvoir une démarche d'accessibilité universelle et de participation des publics concernés dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques d'égalité, de diversité, d'inclusion et de lutte contre les discriminations ;
- Coordonner les actions menées par les dispositifs thématiques (égalité femmes-hommes, handicap, racisme et antisémitisme, lutte contre les violences sexistes et sexuelles, contre toutes les formes de discriminations et de harcèlements, etc.) ;
- Renforcer la prévention et la prise en charge des situations de violences, discriminations et de harcèlements, en consolidant le fonctionnement de la cellule « Stop Violences et discriminations » et en développant les formations et ressources dédiées ;
- Contribuer à la production de diagnostics réguliers (baromètres, enquêtes internes, retours de la cellule « Stop Violences et discriminations »), afin de documenter les politiques d'égalité, de diversité, d'inclusion et d'amélioration du climat institutionnel ;
- Valoriser et coordonner les initiatives scientifiques, pédagogiques et citoyennes autour des thématiques d'égalité, de diversité et d'inclusion ;
- Représenter l'université au sein des réseaux nationaux et institutionnels (réseau des référents et référentes égalité, racisme-antisémitisme de l'ESR, CPED, DILCRAH, CORA, etc.), et dans les partenariats avec les acteurs territoriaux et associatifs ;

- Assurer une communication interne et externe sur les actions menées afin de sensibiliser l'ensemble de la communauté.

■ ACTIONS PRIORITAIRES :

Dans le cadre du projet stratégique de l'UPEC, la vice-présidence poursuivra notamment les actions suivantes :

- Structurer et renforcer la politique de prévention et de traitement des situations de violences, harcèlements et de discriminations, en consolidant le dispositif « Stop Violences et discriminations » ;
- Mettre en place un cycle de sensibilisation et de formation pour les personnels, les étudiantes et les étudiants et les étudiants (VSS, racismes, antisémitisme en insistant sur leurs dimensions mémorielles) ;
- Développer des indicateurs de suivi et d'évaluation des politiques d'égalité, de diversité et d'inclusion ;
- Promouvoir l'intégration de ces enjeux dans la recherche et les formations ;
- Contribuer à une dynamique inter-composante et inter-sites en matière d'égalité, de diversité et d'inclusion au sein de l'établissement ; et dans une perspective inter-universitaire et territoriale, dans le cadre des partenariats institutionnels ;
- Développer une approche intersectionnelle des inégalités et des discriminations, conformément à la Directive 2023/970 du Parlement européen et du Conseil (Article 3-2) ;
- Développer des outils et leviers pour lutter contre les stéréotypes ethnoraciaux, de genre et de sexualités, susceptibles d'introduire des biais dans les recrutements des personnels ;
- Favoriser la participation des étudiantes et des étudiants, et des personnels à la définition et à l'évaluation des politiques d'égalité, de diversité et d'inclusion afin de renforcer leur appropriation collective ; et accompagner les initiatives en faveur de l'engagement des étudiantes et des étudiants, et des personnels, pour l'égalité, la diversité et la justice sociale ;

La vice-présidence rend compte régulièrement de ses actions et propositions à la Présidente de l'UPEC.

Enfin, la vice-présidence contribue à diversifier les ressources de l'université en organisant, quand les opportunités sont détectées, l'implication de l'université dans les réponses aux appels à projets et ce, en cohérence avec la stratégie de l'établissement.

■ CONFIDENTIALITÉ ET DÉONTOLOGIE :

La Vice-Présidence s'engage à exercer ses fonctions dans le respect des principes de déontologie et d'intégrité scientifique de l'université, ainsi que des règles de confidentialité applicables aux informations dont elle aura connaissance dans le cadre de son mandat.